

Tarifs 2021-2022

Formations en alternance

Pour les alternants, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

La formation est gratuite. Les frais de formation sont entièrement pris en charge par l'entreprise (via son Opco, opérateur de compétences).

Pour les entreprises

Le tarif de référence est calculé en multipliant la durée de la formation par un taux horaire variable en fonction des coûts d'enseignement. Ce tarif s'applique aux contrats de professionnalisation, plan de développement des compétences, Pro A, à la fonction publique et au CPF.

[Télécharger les tarifs](#)

Concernant les contrats d'apprentissage, c'est le coût contrat (niveau de prise en charge) défini par France Compétences, en fonction des branches professionnelles, qui s'applique.

[Voir le référentiel des niveaux de prise en charge sur le site de France compétences](#) (onglet "référentiels")

Pour les salariés

Possibilité de prise en charge totale ou partielle de la formation par l'entreprise : plan de développement des compétences de l'entreprise, Compte personnel de formation (CPF), CPF de transition et Pro A (Cf. tarifs entreprises). Si le financement est individuel, il s'élève à 70 % du montant du tarif de référence.

Formations à la carte

Notre tarif de référence s'applique aux financements par le Compte personnel de formation (CPF), le Plan de développement des compétences des entreprises, le CPF de transition et le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Il est calculé en multipliant le volume horaire de la formation par un taux horaire de 18 €.

Un tarif préférentiel est proposé aux demandeurs d'emploi, salariés et étudiants dans le cadre d'un financement individuel.

- Pour les demandeurs d'emploi, certaines formations bénéficient également d'un financement de la Région Pays de la Loire (programme Visa Métiers +)
- Les salariés peuvent bénéficier d'un financement de leur entreprise :
 - soit dans le cadre du plan de développement des compétences ;
 - soit suite à un accord entre l'entreprise et la Caisse des dépôts et consignations ;
 - soit dans le cadre du dispositif "*Former plutôt que licencier*" de la Région Pays de la Loire (pour 86 branches en difficulté).

[Voir les financements possibles](#)

[Voir la grille tarifaire pour les formations à la carte](#)

[Voir les tarifs des blocs de compétences](#)

Validation des acquis

Tarifs

Bilan de compétences

Entreprise : 1900 € - tarif préférentiel nous consulter

Individuel : 990 €

Via le CPF :

1300 € (12h de face à face et 12h de travail accompagné/24h)

1500 € (100% à distance : 14h en visio et 10h de travail accompagné/24h)

1730 € (16h de face à face et 8h de travail accompagné/24h)

Stages Inter-entreprises

Le tarif de référence des stages est de 350 € la journée. Il est susceptible de varier en fonction du champ d'expertise de la formation. Il figure sur l'ensemble de nos fiches programme.

[Découvrez nos formations inter-entreprises](#)

Prestations intra entreprise

Le tarif de référence des prestations de conseil et de formation est de 1 200 € la journée. Il est susceptible de varier en fonction du champ d'expertise et de la durée de la formation. Il figure sur nos propositions commerciales.

[Découvrez nos formations intra-entreprise](#)